

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Ardennes

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

## **PROCES VERBAL DE SEANCE** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 29/04/2010*

Par suite d'une convocation en date du 23/04/2010, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mmes : BADRE Véronique, COLIN Carole, MM : AVRIL Matthias, BADRE Jean Claude, BADRE Olivier, BERTOUT Pascal, BROUET Christophe, GOIN Jérôme, GUENARD Laurent, LEQUEUX Michel, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PARIZEL Patrice, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Ayant donné procuration : M DAUMONT Michel à M PECOURT Jean-Claude

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 17

Date de la convocation : 23/04/2010

Date d'affichage : 23/04/2010

A été nommée secrétaire : Mme COLIN Carole

### **SOMMAIRE**

Projet TNT

Subvention Association Les Bruyères

Création d'un Contrat Unique d'Insertion

Admission en non valeur-Budget Eau et assainissement 2010

Tarif vaisselle Salle Elie BADRE

Arrhes Salle Newet

ONF : création de pistes

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité.

### **Projet TNT :**

Monsieur MASSON Bernard présente le tableau récapitulatif du dossier TNT pour la Commune de les Hautes-Rivières, le secteur de Linchamps et le secteur de la Neuville en présentant sommairement les coûts et les prestations proposées. Monsieur Cordebar, chargé du dossier au Conseil Général des Ardennes, va présenter tous les dossiers au CSA, il lui a été demandé de pouvoir reculer d'un mois l'échéance pour déposer le dossier de la Commune. Si on conclut un contrat avec M Noiret, il y aura une obligation de résultat, il faut que tout fonctionne. Monsieur Montebrian pense que la piste privilégiée est celle de Monsieur Wagner qui est propriétaire du réseau de Linchamps. Après discussion, il ressort que pour la fin du mois de mai, il faudra prendre une décision. Un rendez-vous est prévu

avec Monsieur Wagner et TDF pour envisager une solution. Monsieur MASSON indique qu'un site internet « tousau numerique.fr » est ouvert, on peut se renseigner pour obtenir des renseignements précis et complémentaires sur le sujet.

Monsieur MONTEBRAN Claude quitte la séance à 21h00.

### **Subvention Association Les Bruyères**

réf : 2010-37

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 700 € à l'association les Bruyères et d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2010

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Création d'un Contrat Unique d'Insertion**

réf : 2010-38

Considérant les besoins de personnel au sein des services techniques, et notamment pour les travaux d'entretien, de voirie, espaces verts et bâtiments communaux,

Monsieur le Maire propose de créer un contrat unique d'insertion, dit CUI, à 26h pour un contrat à durée déterminée, d'une période de 8 mois, destiné à favoriser le retour à l'emploi stable de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail, à compter du 1er mai 2010.

Il demande d'approuver la proposition ci-dessus et de l'autoriser à signer au nom et pour le compte de la commune la convention à intervenir avec le Pôle-Emploi, les services de l'état, le contrat de travail, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Admission en non valeur-Budget Eau et assainissement 2010**

réf : 2010-39

Conformément à la demande du trésorier de Monthermé et à la liste fournie par les services du trésor sur les créances irrécouvrables,

le Conseil Municipal accepte d'inscrire en non valeur la liste présentée par la Trésorerie et décide d'émettre un mandat au compte 654 du Budget Eau et Assainissement 2010.

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Tarif vaisselle Salle Elie BADRE**

réf : 2010-40

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve le tarif de la vaisselle décrit ci-dessous applicable à compter du 1er mai 2010.

Location des verres par 50 unités : 12,50 €

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **Arrhes Salle Newet**

réf : 2010-41

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif des arrhes de la Salle de Newet à 150 € applicable à compter du 1er mai.

*A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstention : 0)*

### **ONF : création de pistes**

réf : 2010-42

Sur proposition de la commission des waibes,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet de piste parcellaire sur le secteur de la Crête des Cieux et sur le secteur du Planois.

-de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, du Conseil Général et de tout autre financeur susceptible de financer ce type d'opérations.

-d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ces projets

*A la majorité (pour : 15 contre : 2, BADRE Jean-Claude pour la partie supérieure et BADRE Olivier car il s'agissait de pistes parcellaires comme l'indique le plan d'aménagement forestier)*

Communications diverses :

Twingo : Achat du véhicule d'occasion à 4100 € TTC

Aspirateur extérieur : proposition Gluton ou Karcher à étudier et à proposer au prochain conseil municipal.

Monsieur BADRE Olivier prend la parole au nom des administrés de la Commune qui ont fait une pétition (457 signatures recueillies), la grande majorité souhaite un report de trois semaines supplémentaires pour le paiement de la facture et demande un prix de l'eau plus acceptable, surtout pour la partie relative aux abonnements.

Monsieur RAPHENNE Francis veut savoir si quelqu'un revient sur les délibérations adoptées par le Conseil Municipal en date du 11 mai 2009 relatives à la délégation de service public de l'eau et de l'assainissement.

Il est précisé que l'étude a été décidée par le Conseil Municipal précédent, on ne pouvait pas faire autrement\* *.Il n'est pas vrai d'affirmer qu'on ne pouvait pas faire autrement puisqu'il suffisait de ne pas voter le délégataire et dire que la commune continuait de gérer l'eau.*

Monsieur Badre, avez-vous lu les dossiers relatifs à la délégation de service public ? Messieurs AVRIL et MASSON ont travaillé sur les dossiers et les suivent régulièrement.

Monsieur RAPHENNE donne le prix de l'eau en détail , il ressort un prix moyen pour 120 m3 de 5,04 € au m3.

C'est vrai que le prix de l'eau est cher, dans 20 ans, la station d'épuration appartiendra à la Commune de Les Hautes-Rivières. On était contraint d'avoir une station d'épuration. Je vous rappelle que des réunions publiques ont été organisées et ont suscité une faible participation du public.

Monsieur BADRE Olivier précise qu'il était contre la délégation de service public et que le prix de l'eau est forcément plus cher en cas de délégation, on lui demande de proposer une autre solution, ce qui n'est pas fait. **\*\*Il fallait conserver la gestion de l'eau pour que ce soit considéré comme solution.**

Monsieur BADRE Olivier a visité une station d'épuration, une seule personne travaillant quelques heures par jour était suffisante. **\*\*\*avec plusieurs membres de l'ancien conseil, nous avons visité deux stations d'épuration équivalentes à la nôtre et lorsqu'on a demandé au Maire ou adjoint combien d'employés cela nécessitait, il nous a répondu une seule personne quelques heures par jour.**

Monsieur Raphenne indique qu'une permanence pour l'accueil du public a lieu à l'Agence d'Eau et Force à Nouzonville le lundi et le jeudi de 9h00-12h00 et de 13h00-16h00 et sur rendez-vous pour les cas particuliers le mardi, mercredi et vendredi.

Monsieur RAPHENNE clôt la séance à 22h10 afin de pouvoir procéder à un conseil municipal privé.

*Monsieur BADRE Olivier trouve lamentable et honteux d'avoir simulé un faux conseil municipal privé pour faire sortir les gens de la salle.*